

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### 2024\_46 - OBJET : Convention de partenariat culturel 2024-2025

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** qu'une convention de partenariat culturel entre le Département des Bouches du Rhône - la Commune de LA FARE LES OLIVIERS et l'Office Municipal de la Culture de LA FARE LES OLIVIERS a été signée pour l'année 2023/2024.

**INFORME** qu'une nouvelle convention doit être passée selon les mêmes modalités pour l'année 2024/2025.

**DECIDE** de signer la nouvelle convention de partenariat culturel pour l'année 2024/2025 entre le Département des Bouches du Rhône - la Commune de LA FARE LES OLIVIERS et l'Office Municipal de la Culture de LA FARE LES OLIVIERS.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 31 mai 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC